

LE PROGRAMME

CHAPITRE 10

ÉDUCATION CULTURE, SPORT ET ARTS



Orléans
En commun



LISTE SOUTENUE PAR

LA FRANCE INSOUMISE



10. Culture – Éducation, Sciences, Sport et Arts

La culture est couramment définie comme ce qui nous lie, ce qui fait société, le vivre ensemble. Dès lors, c'est un exercice délicat d'extraire cette question des autres thèmes. Chacun conviendra que la planification écologique, en reconstruisant la façon de vivre sur le territoire, a une dimension éminemment culturelle, en lien étroit avec la question éducative et scientifique. Le lien avec les sports et les arts est moins direct mais non sans rapport.

Un aspect qui nous intéressera particulièrement est de desserrer l'emprise qu'exerce le monde marchand sur nos représentations collectives et cela passe par l'encouragement au développement de pratiques culturelles qui s'en affranchissent.

Le défi permanent est de garantir leur accessibilité à tous en levant toutes les barrières préalablement identifiées.

Malgré leur financement par des fonds publics, l'accessibilité aux espaces artistiques restent freinée du fait des ressources financières exigées aux participants, licenciés ou non. Donner la priorité à la gratuité ou à une tarification sociale répondra en partie au problème.

Dès le début de la mandature, l'orientation des budgets et des politiques culturelles consacrera cette démarche de reconstruction du vivre ensemble pour « décentrer » la vie culturelle de la commune en mettant en œuvre une politique facilitant les expressions culturelles des différents quartiers d'Orléans et de la métropole ; permettant aussi les apports mutuels et échanges entre les territoires ; encourageant l'émancipation par la mobilisation du tissu associatif et la relance de l'éducation populaire.

En finir avec la priorité actuelle budgétivore à l'événementiel, relativement pauvre du point de vue culturel, avec une approche de « marketing territorial » à vocation touristique, c'est tenir compte des réalités culturelles des territoires considérés et des réels besoins des citoyens. Il faut ré-ancrer la politique culturelle dans et sur les territoires, mais surtout à partir de ces mêmes territoires.

Un aspect de cette réappropriation collective de la question culturelle est l'éducation populaire. Les objectifs principaux de l'éducation populaire sont de susciter la curiosité et d'éveiller les consciences, de développer l'esprit critique et d'aller contre les idées préconçues, de construire du collectif, du vivre-ensemble, de la solidarité et de s'émanciper pour agir ensemble dans la société.

L'éducation populaire questionne la dimension sociale et politique de l'éducation et permet la formation du citoyen au principe d'engagement collectif.

Ces différents mouvements, nés au milieu du 19^{ème} siècle, ont cristallisé au-delà des murs de l'école républicaine les débats sur la diversité des besoins éducatifs. Ils ont également introduit un débat d'ampleur sur le rôle que les tissus associatifs locaux jouent dans le paysage socio-culturel.

La vision d'émancipation et de progrès collectif doit être plus que jamais défendue et appliquée. Pour cela, l'orientation budgétaire de la politique culturelle priorisera la promotion de l'éducation populaire via l'aide à myriade d'organisations et d'associations aux activités riches d'une connaissance approfondie de l'animation socio-éducative.

Ainsi, nous rééquilibrerons la politique culturelle de la commune et de la métropole.

La ville d'Orléans et la métropole doivent se préoccuper des impensés en matière de logement et de mobilité autour de ce nouveau pôle universitaire

De même, dans un esprit républicain au service du bien commun et au bénéfice du plus grand nombre des étudiants, la ville et la métropole n'ont pas à déployer des efforts et des budgets pour des structures privées d'enseignement supérieur en concurrence directe avec des formations de l'université d'Orléans (IAE d'Orléans, Polytech Orléans).

La grande force de l'enseignement universitaire républicain est de coupler enseignement et recherche, ce qui a entre autres pour vertu de mettre en lien les enseignements avec l'état de la connaissance le plus récent. Une autre qualité est de cultiver l'esprit critique en lien avec la démarche scientifique au lieu d'inculquer des idéologies simplistes et dépassées.

L'université doit aussi être en capacité, en coopération avec la métropole, de diffuser les connaissances scientifiques dans toute la population, au-delà de la population étudiante. Pour ce faire, une coopération entre l'université et la métropole sera construite afin que des sessions de vulgarisation scientifique dans diverses disciplines soient proposées à la population.

A. Éducation, sciences et culture

- 1** Fixer au moins deux fois par an, à l'ordre du jour des Conseils de quartier, un sujet dédié à « la promotion de l'éducation populaire, les propositions du Conseil de la jeunesse en lien avec les questions de l'enseignement supérieur » avec engagement de porter les relevés de conclusions au conseil municipal et, le cas échéant, au conseil métropolitain suivant.
- 2** Fixer à l'ordre du jour de chaque Conseil de quartier un sujet relatif « aux initiatives culturelles, festives et sportives locales ».
- 3** Organiser chaque année une fête culturelle et sportive annuelle dans chaque quartier.

- 4 Organiser une fête culturelle et sportive annuelle inter-quartier dans un quartier différent d'une année à l'autre.
- 5 Favoriser des jumelages dits de solidarité culturelle avec des villes de pays ou territoires en grande souffrance (exemple : Palestine, RDC, Ukraine,...).
- 6 Appuyer humainement et financièrement les crèches et écoles primaires pour assurer un accueil correct de chaque enfant dans un environnement non compétitif, en prenant en compte la diversité des enfants accueillis (handicap dont autisme, grande précarité...). Aucun enfant ne doit être exclu des crèches et des écoles.
- 7 Recréer les conditions d'existence de l'éducation populaire au sein de chaque quartier en provoquant les conditions pour que les habitants, les idées, les rêves, se rencontrent.
- 8 Remettre en place des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), financées par la collectivité et gérées par des associations composées pour l'essentiel d'habitants de ces quartiers.
- 9 Réutiliser les Locaux Collectifs Résidentiels (LCR) souvent destinés à d'autres fins que leur destination initiale. En rendre la gestion aux habitants eux-mêmes avec des moyens mis à leur disposition. Ces locaux seront transformés en lieu de vie sociale et démocratique en suscitant des rencontres, en aiguisant l'esprit critique, en y accueillant des assemblées citoyennes ou encore en y faisant germer des initiatives multiples.
- 10 Donner aux conseils de quartier un rôle délibératif, et non simplement consultatif, avec un budget dédié sur les questions d'environnement, d'habitat, de vie sociale et culturelle.

- 11 Assurer une transparence complète des subventions attribuées aux structures animant ces lieux et fixer des critères d'attribution, faciliter le versement de micro-subventions aux projets locaux.
- 12 Globalement, il convient d'être à l'écoute de toutes les initiatives citoyennes collectives ou individuelles, relevant de l'intérêt général dans le respect des règles de la République laïque, démocratique et sociale.
- 13 Étoffer les équipes des médiathèques pour permettre la construction de multiples interactions entre elles et les équipes pédagogiques et réaffirmer le rôle du personnel des médiathèques, outre l'aide administrative, dans le conseil aux usagers.
- 14 Étudier la faisabilité d'une coopération renforcée entre l'université et la médiathèque d'Orléans pour rendre accessible au plus grand nombre les abonnements et les ouvrages
- 15 Soutenir, y compris financièrement, la création de nouvelles formations au sein de l'université d'Orléans.
- 16 Mettre en valeur à titre culturel de l'Ancienne Vinaigrerie Dessaux, Rue de la Tour Neuve.
- 17 Favoriser le développement de logements CROUS.
- 18 Arrêter de financer des formations d'enseignement supérieur privées concurrentes de formations universitaires existant à l'université d'Orléans.
- 19 Travailler avec l'université d'Orléans à des actions de diffusion de la connaissance scientifique dans la ville.
- 20 Encourager l'apprentissage des langues étrangères autres que l'Anglais.

B. Sport

- 21 Privilégier les pratiques sportives amateurs plutôt que les logiques de professionnalisation et de compétition.
- 22 Définir les politiques métropolitaines sportives de haut niveau en lien avec le ministère du sport et les fédérations sportives, en remettant en cause à terme de la logique de prédation des équipements sportifs par les grands groupes privés.
- 23 Créer des équipements sportifs de proximité qui intègrent la question du handisport.
- 24 Contrôler le mécénat et le parrainage dans le sport afin de parvenir à supprimer à terme la pression publicitaire subie par la population.
- 25 Limiter à 25 % du budget consacré au sport les financements des grands événements sportifs au profit de la pratique sportive quotidienne.
- 26 Organiser une concertation avec les clubs pour mettre en place une tarification sociale intégrant la licence.
- 27 Conditionner les subventions à la mise en place d'un plan d'action contre les stéréotypes de genre et les discriminations.

C. Arts

- 28 Limiter à 25 % du budget consacré à la culture les financements des grands événements culturels au profit des pratiques artistiques du quotidien.
- 29 Faciliter l'émergence de pratiques culturelles participatives dépassant la dichotomie entre producteurs et consommateurs.
- 30 Mettre en place des parcours de découverte thématique à travers la ville, adaptés à différents âges (biodiversité, patrimoine architectural, arts...).
- 31 Créer des espaces en extérieur propices à l'improvisation créative (petites scènes permanentes, agora, murs et panneaux d'expression libre...).
- 32 Faciliter l'organisation des fêtes de quartier et de « fête des voisins ».
- 33 Intégrer pleinement dans l'agenda culturel officiel d'Orléans les initiatives locales et amateurs.
- 34 Réintroduire dans chaque quartier des espaces culturels dédiés au cinéma, au théâtre, à la création artistique et musicale, accessibles tout le long de l'année.
- 35 Organiser avec les équipes pédagogiques des sorties de découvertes des arts et des équipements qui y sont dédiés.
- 36 Mettre en place des points de repère visuels (œuvres d'art, architecture atypique) et d'usage (station multimodale, parc, place...) dans chaque quartier.

37 Engager des réflexions sur les fêtes johanniques pour permettre la réappropriation citoyenne de ce moment festif majeur dans le respect des valeurs républicaines. Ces fêtes devront aussi impliquer bien plus largement l'ensemble des quartiers d'Orléans et leurs Conseils de quartier.



**RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR**

orleans-en-commun.fr



**Orléans
En commun**



LISTE SOUTENUE PAR

LA FRANCE INSOUMISE

